

# E 7008

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 18 janvier 2012

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 18 janvier 2012

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de sept membres de la Cour des comptes.

5056/12





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, 16 janvier 2011**

**5056/12**

**INST 2  
CMPT 1**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de sept membres de  
la Cour des comptes

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### portant nomination de sept membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,  
paragraphe 2,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 13 décembre 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Olavi ALA-NISSILÄ, M. Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA, M. Morten Louis LEVYSOHN, M. Eoin O'SHEA, M. Karel PINXTEN, M. Massimo VARI et M. H.G. WESSBERG arrivent à échéance le 29 février 2012.
- (2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à de nouvelles nominations,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2018:

- M. Kevin CARDIFF,
- M. Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA,
- M. Ville ITÄLÄ,
- M. Henrik OTBO,
- M. Karel PINXTEN,
- M. Pietro RUSSO,
- M. H.G. WESSBERG.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---